

A.F.G. BOIS
Société par actions simplifiée unipersonnelle
au capital de 41 000 euros
Siège social : 154 Route de La Bridoire
73520 SAINT BERON
843 485 574 RCS CHAMBERY

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 22 DECEMBRE 2023

Le 22 décembre 2023, au siège social,

M. Nicolas TALPIN demeurant au Les Prés - Route de l'Alpe, 38660 SAINTE MARIE DU MONT,

Propriétaire de la totalité des 41 000 actions de 1 euros chacune, composant le capital social de la Société A.F.G. Bois,

Associé unique et Président de ladite Société,

A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A :

- Modification de la date de clôture de l'exercice social en cours.
- Pouvoirs en vue d'accomplir les formalités.

PREMIERE DECISION

L'Associé unique décide de modifier la date de clôture de l'exercice social et de la fixer au 30 juin de chaque année.

L'exercice social en cours aura donc une durée exceptionnelle de 8 mois, jusqu'au 30 juin 2024.

En conséquence, l'article 20 - Exercice social des statuts est modifié comme suit :

« Article 20 - EXERCICE SOCIAL

Chaque exercice social a une durée de douze mois, qui commence le 1^{er} juillet d'une année et qui se termine le 30 juin de l'année suivante. »

DEUXIEME DECISION

L'Associé unique délègue tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

CLOTURE

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'Associé unique et répertorié sur le registre des décisions de l'Associé unique.

L'Associé unique

Monsieur Nicolas TALPIN



A.F.G BOIS SAS
154 Route de la Bridoire
73520 Saint-Béron
Tél - 04 79 60 08 35 - EMail - contact.afgbois@gmail.com
SIRET - 843 485 574 00035 - Code APE 4673 A

